

Programme détaillé pratique à la conduite B96

Il n'y a pas d'épreuve de permis de conduire pour cette catégorie. Il s'agit d'une formation de 7 heures pour conduire une remorque de plus de 750 kg et inférieure ou égale à 3,5 Tonnes et la somme du Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) de la voiture et de la remorque est supérieure à 3,5 tonnes et inférieure ou égale à 4,25 tonnes.

Cette formation comporte deux séquences : la première de quatre hors circulation permettant d'apprendre à manipuler une remorque, à tracter celle-ci, à manœuvrer et connaître les particularités concernant la sécurité par rapport aux poids à la vitesse, le porte à faux, les effets physiques sur l'ensemble véhicule – remorque.

La deuxième séquence est de trois heures en circulation urbaine, routière et autoroutière afin de rencontrer le maximum de situations pour mieux appréhender les difficultés que représentent l'utilisation d'une remorque. Mais également de respecter le code de la route et la sécurité routière, de partager la route avec les autres usagers motorisés ou non.

A l'issue de la formation, une attestation sera délivrée valorisant l'acquisition des savoirs et ainsi obtenir l'ajout de la catégorie sur son permis de conduire. Il sera donc refait auprès du service ANTS via internet. Nous faisons la demande pour le candidat.